



Précis Dalloz

droit pénal général

G. Stefani et G. Levasseur

Neuvième édition



DALLOZ

PRÉCIS DALLOZ

DROIT PÉNAL GÉNÉRAL

Drog (DJ)

par

Gaston STEFANI

et

Georges LEVASSEUR

Professeurs à l'Université
de Droit, d'Économie et de Sciences sociales
de Paris.

I 734 / 2

CENTRE UNIV_ERSITAIRE
NEUVIÈME ÉDITION
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

DALLOZ

11, rue Soufflot - 75240 PARIS Cedex 05

1976

TABLE DES MATIÈRES

Nos	Pages
INTRODUCTION.....	3
2. I. — LE PHÉNOMÈNE CRIMINEL ET SES CAUSES.....	4
§ 1. — <i>Le phénomène criminel abstraction juridique.</i>	
5. A. — L'analyse de la définition juridique du phénomène criminel.....	8
8. B. — Les conséquences de la définition juridique du phénomène criminel.....	10
§ 2. — <i>Le phénomène criminel, réalité humaine et sociale.</i>	
12. A. — L'analyse de la conception réaliste du phénomène criminel.....	13
15. B. — Les causes du phénomène criminel.....	16
17. C. — Les conséquences de la conception réaliste du phénomène criminel.....	19
21. II. — LA RÉACTION SOCIALE CONTRE LE PHÉNOMÈNE CRIMINEL.....	22
§ 1. — <i>Les aspects juridiques de la réaction sociale.</i>	
23. A. — Détermination juridique de la criminalité. Etablissement des incriminations et de leur gradation.....	23
24. B. — Les formes de la lutte contre la criminalité. Variété des mesures offertes à la politique criminelle.....	24
27. C. — L'orientation des mesures répressives. Les buts de la répression de la criminalité.....	27
§ 2. — <i>Les aspects scientifiques de la réaction sociale.</i>	
30. A. — La place du droit pénal.....	29
37. B. — Le contenu du droit pénal. Objets divers de ses dispositions.....	37
41. Unité du droit pénal.....	41
42. C. — Le renforcement scientifique du droit pénal, les liens avec les sciences de l'homme ou les sciences sociales; leur rôle dans la lutte contre la criminalité.....	42
43. a) Sciences criminalistiques.....	42
44. b) Sciences criminologiques.....	44

N ^{os}	Pages
56. III. — L'ÉVOLUTION DE LA RÉACTION SOCIALE CONTRE LE PHÉNOMÈNE CRIMINEL	55
§ 1. — <i>Les origines.</i>	
57. A. — La période de la vengeance et de la guerre privées	55
60. B. — La période de la justice privée	58
64. C. — La période de la justice publique	62
§ 2. — <i>Le droit pénal en France avant le Code pénal.</i>	
67. a) Le droit pénal au Moyen Age	66
68. b) Le droit pénal à l'époque royale	67
69. c) Evolution des idées au XVIII ^e siècle	71
§ 3. — <i>Le droit intermédiaire et les codes napoléoniens.</i>	
70. a) Le droit intermédiaire	73
71. b) Les codes napoléoniens	74
§ 4. — <i>Évolution du droit pénal à l'époque moderne et contemporaine.</i>	
72. A. — De la Restauration à la fin du second Empire	76
74. B. — L'école positiviste	78
76. C. — Le pragmatisme répressif	81
77. D. — Le mouvement de la défense sociale nouvelle	83
78 bis. Bibliographie	92

PREMIÈRE PARTIE

L'INFRACTION ET LE DÉLINQUANT

79. Notion juridique et criminologique	99
80. Définition juridique	100
81. Délit pénal et délit civil	100
82. Délit pénal et délit disciplinaire	102

CHAPITRE PREMIER

LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'INFRACTION

84. Les éléments communs	104
--------------------------------	-----

+ SECTION I. — *L'élément légal.*§ 1. — *La nécessité de l'élément légal.*

88. 1. — Notion de l'élément légal (les sources du droit pénal)	107
89. A. Les lois proprement dites	109
90. B. Les actes du pouvoir exécutif	110
2. — L'application du principe de la légalité des délits et des peines	117
A. — L'application du principe de la légalité à la détermination des infractions	117
91. a) La légalité des incriminations	117

N ^{os}	Pages
92. b) La légalité et l'incrimination de l'état dangereux	119
93. c) La détermination des infractions politiques et des infractions disciplinaires	121
B. — L'application du principe de la légalité aux peines et aux mesures de sûreté	121
94. a) Appréciation critique du principe de la légalité des peines	121
95. b) L'application du principe de la légalité aux peines	123
98. c) L'application du principe de la légalité aux mesures de sûreté	126
100. d) Assouplissements exceptionnels apportés au principe de la légalité	128
3. — Les conséquences du principe de la légalité des délits et des peines	130
103. A. — L'interprétation restrictive de la loi pénale	130
107. B. — La non-rétroactivité de la loi pénale	136
110. a) La non-rétroactivité des lois pénales de fond	138
118. b) L'application immédiate des lois pénales de forme	148

§ 2. — *La disparition de l'élément légal : les faits justificatifs.*

124. 1. — La justification par l'ordre de la loi et le commandement de l'autorité légitime	153
124. La portée de l'article 327	154
125. Les conditions d'application de l'article 327	154
a) Ordre de la loi et commandement de l'autorité légitime	154
126. 1. — L'ordre de la loi	154
127. 2. — Le commandement de l'autorité légitime	155
b) Sont-ils tous deux nécessaires ?	157
128.	157
129. 1. — Ordre de la loi sans le commandement de l'autorité	157
130. 2. — Le commandement de l'autorité sans l'ordre de la loi	158
131. 2. — La justification par la permission de la loi	159
132. A. — La justification par permission expresse de la loi : la légitime défense	160
133. a) Le fondement de la légitime défense	160
b) Les conditions de la légitime défense	162
135. Conditions générales	162
143. Cas privilégiés de légitime défense	167
144. B. — La justification par permission implicite de la loi	170
145. a) L'état de nécessité	170
149. b) Le consentement de la victime	175

SECTION II. — *L'élément matériel.*§ 1. — *L'élément matériel consiste dans un fait ou un acte.*

157. 1. — Action ou omission	180
A. — Délit d'action ou de commission et délit d'omission	180
B. — Le délit de commission par omission	180
159. 2. — Acte instantané ou acte continu	182
164. 3. — Acte unique ou pluralité d'actes	186

Nos	Pages
§ 2. — <i>L'élément matériel ne consiste pas dans le résultat de l'acte. La tentative.</i>	
169. Infraction formelle et infraction matérielle	189
170. Le problème de la tentative	189
171 à 173. Solutions doctrinales. Solutions législatives. Solutions du droit français	190
174. 1. — La notion de tentative	191
187. 2. — La répression de la tentative	192
187. 2. — La répression de la tentative	202

SECTION III. — *L'élément moral.*

190. Nécessité de l'élément moral	201
191. Intention et faute	205

§ 1. — *L'intention criminelle ou dol criminel.*

192. 1. — Définition et notion de l'intention criminelle ..	207
195. 2. — Intention et mobile	208
198. 3. — Les modalités et les degrés de l'intention criminelle	212

§ 2. — *La faute pénale.*

205. 1. — La nécessité d'une faute dans toutes les infractions non intentionnelles	217
206. 2. — Distinction de la faute d'imprudence et de la faute contraventionnelle	218
209 bis. Bibliographie	221

CHAPITRE II

210. LA CLASSIFICATION DES INFRACTIONS	226
--	-----

SECTION I. — *Classification fondée sur l'élément légal.*§ 1. — *La classification des infractions d'après leur gravité (crimes, délits et contraventions).*

213. 1. — Le principe de la distinction	227
216. 2. — Les intérêts de la distinction	230

§ 2. — *La classification des infractions d'après leur nature (délits de droit commun, délits politiques et délits militaires).*

222. 1. — Infractions politiques et infractions de droit commun	234
229. 2. — Infractions militaires et infractions de droit commun	243

SECTION II. — *Classification fondée sur l'élément matériel.*§ 1. — *Classification des infractions d'après leur mode d'exécution matérielle.*

235. A. — Délits de commission et délits d'omission	247
235. B. — Délits instantanés et délits continus	247
235. C. — Délits simples et délits d'habitude	247
235. D. — Délits simples et délits complexes	247

Nos	Pages
§ 2. — <i>Classification des infractions d'après le résultat de leur exécution matérielle.</i>	
236. Délits matériels et délits formels	247

§ 3. — *Classification d'après le moment de constatation de l'élément matériel.*

237. Délit flagrant et délit non flagrant	248
---	-----

SECTION III. — *Classification fondée sur l'élément moral. Infractions intentionnelles et non intentionnelles.*

238. a) Principe de la distinction	249
239. b) Intérêts de la distinction	249
239 bis. Bibliographie	250

CHAPITRE III

LE DÉLIQUANT ET LA RESPONSABILITÉ PÉNALE

SECTION I. — *La notion de délinquant.*§ 1. — *Le délinquant et l'élément moral de l'infraction.*

244-245. — Les personnes physiques, les personnes morales.	255
--	-----

§ 2. — *Le délinquant et l'élément matériel de l'infraction.*

1. — L'auteur	259
248. A. — L'auteur matériel	259
248 bis. B. — Le coauteur	260
249. C. — L'auteur intellectuel	261
250. D. — Le complice considéré comme auteur	262
2. — Le complice	266
251. A. — La notion de complicité	266
254. B. — Les conditions de la complicité punissable	270
a) Fait principal punissable	270
256. b) Acte de complicité punissable	272
266. c) L'intention criminelle	278
270. C. — La sanction de la complicité	280
§ 3. — Le responsable pénalement du fait d'autrui ..	284
277 a) Le principe	284
277 bis. b) Les exceptions légales	284
277 ter. c) Les exceptions jurisprudentielles	289
277 quater. d) Le fondement de la responsabilité pénale du fait d'autrui	289

SECTION II. — *La responsabilité pénale du délinquant.*

278. Infraction et responsabilité	291
279. Responsabilité, culpabilité, imputabilité	291
280. Responsabilité juridique et responsabilité criminologique	292
281. Causes exclusives de la responsabilité pénale et excuses absolutoires	293

Nos	Pages
284. Causes exclusives de la responsabilité, causes dites objectives et causes subjectives	296
§ 1. — <i>Les causes de non-imputabilité.</i>	
286. 1. — La démence	298
287. A. — La notion de la démence	299
288. B. — Les effets de la démence	301
289. a) La démence proprement dite	301
293. b) Les états voisins de la démence	304
297. 2. — La contrainte	307
298. A. — La contrainte physique	308
300. B. — La contrainte morale	310
302. 3. — L'erreur en droit pénal	313
303. a) L'erreur de droit	313
304. b) L'erreur de fait	315
§ 2. — <i>La présomption d'irresponsabilité des mineurs</i>	
308. Les catégories de délinquants	317
310. Le sexe féminin	319
311. La vieillesse	319
312. Le jeune âge	320
315. 1. — La responsabilité pénale du mineur avant l'ordonnance du 2 février 1945	323
315. a) Régime primitif	323
316. b) Régime instauré par la loi du 22 juillet 1912	324
317. 2. — La responsabilité pénale du mineur d'après l'ordonnance du 2 février 1945	325
318. a) La présomption d'irresponsabilité du mineur	325
319. b) La mesure de la peine: l'excuse atténuante de minorité	327
320 bis. Bibliographie	328

DEUXIÈME PARTIE

LA RÉACTION SOCIALE CONTRE L'INFRACTION PEINES ET MESURES DE SURETÉ

CHAPITRE PREMIER LES FORMES DE LA RÉACTION SOCIALE

SECTION I. — *Variétés des formes de la réaction sociale.*

322-328. Réaction répressive et réaction de protection préventive	335 à 342
---	-----------

SECTION II. — *La réaction sociale proprement répressive: la notion de peine.*

§ 1. — *Les buts de la peine.*

330. 1. — Le but d'intimidation	342
333. 2. — Le but de rétribution	344
335. 3. — Le but de réadaptation	346

Nos	Pages
§ 2. — <i>Les caractères fondamentaux de la peine.</i>	
339. 1. — Caractère afflictif	348
340. 2. — Caractère infamant	349
343. 3. — Caractère préfixe (ou déterminé)	352
345. 4. — Caractère définitif	353

SECTION III. — *La réaction de protection préventive: la notion de mesure de sûreté.*

§ 1. — *But de la mesure de sûreté.*

347. Le but de prévention	354
---------------------------------	-----

§ 2. — *Les caractères fondamentaux de la mesure de sûreté.*

350. 1. — Absence de coloration morale	357
352. 2. — Durée indéterminée	358
354. 3. — Révisibilité constante de la mesure	361

SECTION IV. — *Garanties fondamentales communes aux diverses formes de la réaction sociale.*

356. § 1. — <i>Le respect du principe de la légalité</i>	364
357. § 2. — <i>Le respect de la dignité humaine</i>	365
361. § 3. — <i>L'intervention de l'autorité judiciaire</i>	368
364 bis. Bibliographie	372

CHAPITRE II

NOMENCLATURE ET CLASSIFICATIONS DES MANIFESTATIONS DE LA RÉACTION SOCIALE

SECTION I. — *Les peines.*

§ 1^{er}. — *L'échelle des peines.*

1. — Les peines criminelles	375
A. — Peines criminelles de droit commun	375
367. a) Peine de mort	376
368. b) Réclusion criminelle à perpétuité	377
c) Réclusion criminelle à temps	378
370. B. — Peines criminelles politiques	379
376. C. — Echelle combinée des peines de droit commun et des peines politiques	381
377. 2. — Les peines correctionnelles	382
380. 3. — Les peines de police	385

§ 2. — *Classification des peines en fonction de leurs rapports entre elles.*

384. 1. — Peines principales	388
385. 2. — Peines complémentaires	388
386. a) Peines complémentaires obligatoires	388
387. b) Peines complémentaires facultatives	389
388. 3. — Peines accessoires	389

N ^{os}	Pages
§ 3. — <i>Classification des peines en fonction du bien sur lequel porte l'effet afflictif.</i>	
390. 1. — Intégrité corporelle	395
2. — Liberté d'aller et venir	396
391. A. — Privation de liberté	396
394. B. — Restriction de la liberté	399
3. — Patrimoine	401
397. A. — Amende	401
400. B. — Confiscation	404
401 bis. C. — Autres formes	406
4. — Activité professionnelle	406
402. a) Interdiction d'exercer une fonction, un art ou une profession	406
403. b) Fermeture du fonds de commerce	408
403 bis. Mise sous sequestre du fonds	409
404. c) Déchéances professionnelles diverses	409
5. — Exercice de certains droits	410
406. a) Interdiction légale	410
407. b) Dégradation civique	410
408. c) Interdiction des droits prévus à l'article 42	411
409. d) Double incapacité de donner et de recevoir à titre gratuit	411
410. 6. — Réputation	411

SECTION II. — *Les mesures de sûreté.*

§ 1^{er}. — *Inventaire sommaire des mesures de sûreté fonctionnant pratiquement en droit français.*

1. — Mesures de sûreté officiellement reconnues et appliquées comme telles	413
412. a) Mesures de rééducation prises à l'égard des mineurs	413
413. b) Mesures concernant les alcooliques dangereux	413
414. c) Mesures concernant les personnes adonnées aux stupéfiants	414
414 bis. d) Mesures concernant les vagabonds	414
414 ter. e) Déchéances attachées à la liquidation des biens	414
2. — Mesures de sûreté fonctionnant sous la dénomination de peines	415
415. a) Tutelle pénale	415
416. b) Interdiction de séjour	415
417. c) Confiscation	415
418. d) Interdiction d'exercer une fonction ou une profession et déchéances ou incapacités professionnelles diverses	416
419. e) Utilisation du sursis	416
420. f) Suspension et annulation du permis de conduire	417
421. g) Fermeture d'établissements	419
421 bis. h) Expulsion	420
421 ter. i) Interdiction en matière de chèque	420
3. — Mesures de sûreté fonctionnant sous un régime administratif	420
422. a) Internement des aliénés	421
423. b) Expulsion	421
424. c) Assignation d'une résidence	421

N ^{os}	Pages
425. d) Traitement obligatoire des maladies vénériennes ..	422
426. e) Suspension du permis de conduire	422
427. f) Fermeture d'établissement	424
427 bis. g) Traitement obligatoire des personnes adonnées aux stupéfiants	425

§ 2. — *Classification des mesures de sûreté en fonction des moyens utilisés pour réaliser la protection préventive.*

428. 1. — Classification d'après le but assigné aux moyens employés	425
2. — Classification d'après la nature des moyens employés	426
429. a) Mesures d'assistance tutélaire	426
430. b) Mesures éducatives	427
431. c) Mesures curatives	427
432. d) Mesures disjonctives	427
433. e) Mesures de surveillance	428
434. f) Mesures de sécurité publique	428

§ 3. — *Classification d'après les facultés de la liberté individuelle qui se trouvent atteintes.*

436. 1. — Intégrité corporelle	429
2. — Liberté d'aller et venir	430
437. a) Privation de liberté	430
438. b) Restriction de liberté	430
439. 3. — Patrimoine	431
440. 4. — Activité professionnelle	431
441 bis. Bibliographie	432

CHAPITRE III

LA MESURE DE LA SANCTION

SECTION I. — *Les règles applicables en cas d'infraction unique.*

§ 1^{er}. — *Les causes d'exemption de la peine.*

447. 1. — Les excuses absolutoires	437
2. — L'absolution judiciaire	439
450. 3. — Les immunités	440
453. 4. — La minorité pénale	442

§ 2. — *Les causes d'atténuation de la peine.*

1. — Les excuses atténuantes	444
457. A. — Les excuses de provocation	444
459. B. — L'excuse de minorité	446
461. C. — Autres excuses atténuantes	447
2. — Les circonstances atténuantes	448
462. A. — Historique	448
463. B. — Notion de circonstances atténuantes	448
464. C. — Domaine légal des circonstances atténuantes	449
465. D. — Effets de l'octroi des circonstances atténuantes	451
466. a) Effets en matière criminelle	451

N ^{os}	Pages
467. b) Effets en matière correctionnelle.....	452
468. c) Effets en matière de police.....	453
469. d) Effets sur les peines complémentaires.....	453

§ 3. — *Les causes d'aggravation de la peine.*

470. Les circonstances aggravantes.....	455
---	-----

SECTION II. — *Les règles applicables en cas de pluralité d'infractions.*

§ 1. — *La réitération d'infractions.*

§ 2. — *La récidive.*

1. — Les principes en matière de récidive.....	458
476. A. — Les différents systèmes de récidive.....	458
479. B. — Les éléments de la récidive en droit français.....	459
482. C. — La preuve des éléments de la récidive. — Le casier judiciaire. — Organisation.....	461
2. — La répression de la récidive en droit commun.....	466
486. A. — Récidive de peine criminelle à crime.....	467
488. B. — Récidive de peine criminelle (ou pour crime) à délit.....	468
489. C. — Grande récidive correctionnelle.....	469
491. D. — Petite récidive correctionnelle.....	470
493. E. — Récidive de contraventions.....	471
495. 3. — Régimes exceptionnels de répression de la récidive.....	473

§ 3. — *Les infractions en concours réel.*

498. 1. — La notion d'infraction en concours réel.....	474
501. 2. — Examen critique de la solution légale dans le cas des infractions en concours réel.....	477
506. 3. — Le domaine d'application de la règle du non cumul des peines.....	481
4. — La technique d'application de la règle du non cumul des peines.....	485
511. A. — La mise en œuvre de la règle.....	485
516. B. — Le contentieux de la confusion des peines.....	489

SECTION III. — *Les règles applicables à la fixation des mesures de sûreté.*

§ 1^{er}. — *Le rôle du législateur.*

520. a) Énumération légale des mesures de sûreté.....	492
522. b) Affectation des mesures de sûreté aux états dangereux.....	493
525. c) — Fixation de la durée maximum des mesures de sûreté.....	496
526. d) — Cumul des mesures de sûreté.....	497

§ 2. — *Le rôle du juge.*

527. a) L'utilisation des limites légales.....	498
529. b) Le sursis au jugement.....	499
530. c) L'exécution provisoire des décisions.....	500
531. d) La liberté d'appréciation de la juridiction d'appel.....	501
532. e) La participation à la révision de la sentence.....	501
533 bis. Bibliographie.....	503

CHAPITRE IV

LA SUSPENSION OU L'EXTINCTION DE LA SANCTION

SECTION I. — *La suspension de l'exécution de la sanction.*

§ 1. — *Les sursis.*

535. 1. — Le sursis simple.....	505
536. A. — Notion de sursis simple. — Origine de l'institution.....	506
537. B. — Domaine d'application du sursis simple.....	507
541. C. — Octroi du sursis simple.....	511
542. D. — Effets du sursis simple.....	512
545. E. — Appréciation critique.....	515
2. — Le sursis avec mise à l'épreuve.....	517
547. A. — Domaine d'application du sursis avec mise à l'épreuve.....	517
551. B. — La décision de sursis avec mise à l'épreuve. Ses modalités.....	520
556. C. — L'exécution de la décision de sursis avec mise à l'épreuve.....	524
561. D. — Effets du sursis avec mise à l'épreuve, et appréciation.....	531

§ 2. — *Le bénéfice de la semi-liberté.*

561 bis. — La notion de semi-liberté.....	532
561 ter. — Octroi et révocation du bénéfice de la semi-liberté par le juge de jugement.....	533

§ 3. — *L'interruption de la peine.*

561 quater. — Peines d'emprisonnement.....	534
561 quinquies. — Peines non privatives de liberté.....	535

§ 4. — *La libération conditionnelle.*

563. A. — Le domaine de la libération conditionnelle.....	536
566. B. — Procédure de la libération conditionnelle.....	539
567. C. — Effets de la libération conditionnelle.....	541
569. D. — Durée et issue de la libération conditionnelle.....	543
572. E. — Appréciation critique.....	547

§ 5. — *La démeure du condamné.*

SECTION II. — *L'extinction de la sanction.*

§ 1. — *Extinction par suite d'une exécution factive.*

1. — La prescription.....	549
575. a) — Prescription de la peine.....	549
576. b) — Prescription des mesures de sûreté.....	551
578. 2. — La grâce.....	552
579. a. — Domaine de la grâce.....	552
580. b. — Procédure de la grâce.....	553
581. c. — Formes de la grâce.....	554
582. d. — Effets de la grâce.....	556
584. 3. — Les remises de peine.....	559
585. 4. — Cessation de peine à raison de l'âge atteint par le condamné.....	560

Nos

Pages

§ 2. — *Extinction par suite de la disparition
de la condamnation.*

587. 1. — Amnistie	561
593. 2. — Réhabilitation	572
601 <i>ter.</i> Bibliographie	580
TABLE ALPHABÉTIQUE	587
INDEX DES AUTEURS CITÉS	597
TARLE DES MATIÈRES	605